

Séance du 11 février 2026

Le 11 février 2026 à 20 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Mme LENFANT, maire.

Etaient présents :

M. LAMBERT Patrick, M. MASSÉ Nicolas, Mme PASCUAL Lisa, adjoints

Mme ABRAHAM Marylène, Mme DUBOS Christine, M. HENRY Nicolas, M. JUDON Matthieu, M. LAMBLIN Thibaut, Mme LEFEBVRE Anne, Mme LETARD Carole, M. LONGUET Alain, M. NERDEUX Pascal, Mme NION Jennifer.

Absents :

Mme DECOUR Cindy,

Pouvoir :

Secrétaire de séance : Madame ABRAHAM Marylène assure le secrétariat de séance.

Date de la convocation : 6 février 2026

Ordre du Jour :

1. Urbanisme : Dossiers en cours
2. Comptabilité : vote du CFU (compte financier unique)
3. Délibération pour la création d'un poste de rédacteur
4. Questions diverses

Demande de rajout à l'ordre du jour des 2 points suivants :

- Désaffectation et déclassement du domaine public de la parcelle ZD 431:
- Décision modificative – Annule et remplace la délibération du 12 décembre 2024

Le conseil accepte.

Mme le maire débute la séance avec ce discours :

Chers amis,

C'est avec beaucoup d'émotion que je préside ce soir ce dernier CM de la mandature, et le dernier en qualité de maire.

Après 3 ans au poste de 1^{er} adjoint, cela fait maintenant 28 ans et 8 jours que j'ai l'honneur, la fierté, et aussi le plaisir d'être maire d'Amfreville-sur-Iton. C'est une fonction qui apporte des bons moments, des satisfactions, de gros soucis, ses joies et ses peines, et qui implique aussi un engagement permanent, une disponibilité permanente et des sacrifices personnels ; j'ai choisi d'arrêter et de permettre le renouveau dans le village, mais je sais que ce ne me sera pas facile de tourner la page !

Je tiens à remercier du fond du cœur Lisa, qui depuis ce même 3 février 1998 m'a secondée dans cette tâche en qualité de 1^{er} adjoint. Sa fidélité et son soutien m'ont toujours été nécessaires.

Je remercie également les 3 autres adjoints : José Deruelle de 1998 à 2014, Nicolas Massé et Patrick Lambert depuis 2014 pour leur implication et leurs actions.

Je m'adresse maintenant à vous, l'équipe municipale actuelle. Nous avons débuté ce mandat par le confinement et la difficulté de souder un groupe. Les premières réunions se sont déroulées dans la salle d'activités, masqués et espacés de 5m, ce qui ne favorise pas la convivialité. Les réunions en vidéo étaient également compliquées, notre commune ne disposant pas de moyens techniques bien sophistiqués ! Malgré tout, votre présence aux réunions de CM n'a pas faibli au cours du mandat. Je vous remercie pour cette assiduité,



pour nos échanges constructifs et les projets menés ensemble. Merci d'être tous présents ce soir.

Je n'oublie pas tous les anciens conseillers avec lesquels nous avons travaillé, toujours dans ce même esprit. J'ai une pensée pour ceux qui sont décédés. Préférant toujours le consensus aux conflits, j'ai toujours eu à cœur de travailler dans l'échange libre et spontané et une écoute attentive menant à une synthèse réfléchie.

Le personnel communal s'est étoffé pendant ces années passant de 2 personnes à 8. Cela n'a pas été un long fleuve tranquille mais chacun sait la reconnaissance que j'ai envers le travail accompli.

Bien sûr une mention toute particulière revient aux secrétaires de mairie. Bras droit du maire, tout en assurant chacun son rôle ! Je tiens à les nommer car leur nom ne figure jamais dans les PV alors qu'elles font un travail indispensable et précieux. Christine Leseigneur (en 1998), Stéphanie Doom (1998-2008), Nadine Thébaut (2008-décédée en 2014), Sonia Benoit (depuis 2013). Une relation de grande confiance réciproque est indispensable. Le secrétaire de mairie fait un travail très varié mais de plus en plus complexe, qui requiert une grande rigueur. Je dois beaucoup à chacune. Nous avons toujours travaillé dans une ambiance sereine et je les remercie vivement.

Pendant tout ce temps le nombre d'habitants a progressé passant de 716 lors du recensement de 1999 à 904 lors de celui de 2022 (+26%).

L'école, cœur de la vie d'un village, a beaucoup changé passant de 2 classes et environ 40 élèves à actuellement 4 classes et 90 élèves, avec un passage à 5 classes et 110 élèves !). Les relations avec les enseignants sont constructives.

J'ai beaucoup appris au cours de ces 4 mandats et demi. Sur la nature humaine très diverse, la relation aux autres, la convivialité, le courage pour affronter des situations dramatiques ou conflictuelles. Je pense avoir pris mes responsabilités, ne pas m'être retranchée, ce qui vaut forcément des inimitiés.

Dans ma relation aux habitants j'ai toujours recherché l'équité, la compréhension, la tolérance, l'apaisement dans les conflits de voisinage, j'ai apporté bien souvent mon aide également.

Dans la gestion quotidienne j'ai veillé aux finances communales ne perdant jamais de vue que l'argent public mérite le respect et le juste emploi. Notre commune dispose de moins de ressources que d'autres ce qui demande un travail supplémentaire aux élus, mais on y arrive quand même !

Les excédents nous permettent une trésorerie confortable. La fiscalité locale a augmenté, mais reste raisonnable pour une commune de notre strate de population.

Pour les projets structurants, je suis fière que nous ayons mené tous ensemble et avec les partenaires institutionnels, dont l'intercommunalité, des projets ambitieux comme la totalité des enfouissements, l'aménagement des voiries et de liaisons douces, l'amélioration notable du ruissellement, l'évolution importante de tout l'ensemble scolaire, plusieurs tranches de restauration de l'église, l'aménagement du cimetière, la création d'une salle d'activités, l'installation de la vidéoprotection, la mise à disposition d'une salle pour les habitants et associations, la création d'une MAM, la création d'un petit marché et d'un maraîchage bio, la mise en œuvre d'actions citoyennes originales comme le travail des jeunes et j'adopte une jardinière. J'ai souhaité également que la commune investisse dans des terrains à chaque fois que l'opportunité se présentait, et le CM a toujours accepté. Que de travail accompli !

Nous avons initié au cours de ce mandat le gros projet d'urbanisation rue des Blancs Monts/rue du 11 novembre, charge à la nouvelle équipe de le mettre en œuvre. Il faudra avoir une attention toute particulière pour l'école afin de maintenir l'effectif. Il reste également des travaux à l'église afin de mobiliser les dons déposés à la fondation du Patrimoine, et en particulier celui de José Deruelle. Il reste toujours à faire, les idées ne manquent pas et ne manqueront pas !



Après les années covid la convivialité repart et on peut saluer la création de nouvelles associations qui contribuent à la convivialité et au vivre ensemble si importants dans nos villages.

Tout n'a pas été parfait, loin s'en faut ! mais je voulais dresser le bilan de toutes ces années au service du village. Pour moi la mairie n'est pas un lieu de pouvoir mais de constructions plurielles.

J'ai fait de mon mieux ! j'ai beaucoup travaillé, beaucoup réfléchi, et même si j'ai raté certaines choses, je cesse mes fonctions avec un sentiment de devoir accompli.

1 Urbanisme :

Présentation des dossiers suivants :

DP270142500035 : 2 route d'Evreux, ravalement de pignon, décision refusée

DP270142600036 : 49 route de Louviers, isolation par l'extérieur

DP270142600001 : 205 rue des forrières, terrasse, piscine et abri de jardin

DP270142600002 : 19 ruelle des bourbes, clôture et portail

2. Comptabilité

N°2026-001

Objet : vote du Compte Financier Unique

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'avis de la commission des finances,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique d'Amfreville sur Iton pour l'année 2025

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les éléments suivants,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés, Mme le Maire n'ayant pas pris part au vote

- Approuve le Compte Financier Unique 2025 de la commune d'AMFREVILLE SUR ITON
- Donne pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Votants : 14

Avis favorables à la demande : 14

Voix défavorables à la demande : 0

Abstentions : 0

3. création de poste :

N° 2026-002

Délibération décidant la création d'un poste de rédacteur territorial :

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.



Mme le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Mme le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi permanent de rédacteur territorial (secrétaire de mairie) à temps non complet (32/35^{ème})
- A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire inscrit sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur territorial à la promotion interne des secrétaires généraux de mairie relevant de la catégorie B
- La rémunération et le déroulement de carrière correspondront au cadre d'emploi concerné

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- Décide la création d'un poste de rédacteur territorial
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier
- D'inscrire au budget les montants nécessaires

Votants : 14

Avis favorables à la demande : 14

Voix défavorables à la demande: 0

Abstentions : 0

4- Désaffectation et déclassement du domaine public de la parcelle ZD 431: N°2026-003

Les propriétaires de la parcelle cadastrée section ZD numéro 363, Monsieur et Madame TAILLEUR, ont manifesté le souhait d'installer un portail à l'entrée de leur propriété.

Madame La Maire rappelle que la commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section ZD numéro 431 (division de la parcelle anciennement cadastrée section ZD numéro 364) située devant la parcelle de Monsieur et Madame TAILLEUR et qui avait un usage de stationnement.

Madame Le Maire a proposé à Monsieur et Madame TAILLEUR de céder cette parcelle (ZD 431) au prix de 1,00 € symbolique.

Ainsi, cette parcelle est affectée au domaine public.

Considérant que ladite parcelle n'est plus utilisée à des fins d'intérêt public, il y a lieu, selon les dispositions de l'article L.2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), de constater, dans un premier temps, sa désaffectation matérielle conditionnant sa sortie du domaine public et, dans un second temps, de prononcer son déclassement du domaine public pour permettre son classement dans le domaine privé de la commune.

En conséquence, il est proposé aux membres du conseil de constater la désaffectation de la parcelle cadastrée section ZD numéro 431, d'une contenance de 1a20ca, située ROUTE D'EVREUX et de prononcer son déclassement du domaine public afin de l'intégrer au domaine privé.

DECISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

VU le Code général des collectivités territoriales ;

- Constater la désaffectation de la parcelle cadastrée section ZD numéro 431, d'une contenance de 120 m², située Route d'EVREUX.



- Prononcer le déclassement de ladite parcelle du domaine public pour l'intégrer dans le domaine privé de la commune.
- Autorise Madame le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

➤ *Votants : 14*
 ➤ *Avis favorables à la demande : 14*
 ➤ *Voix défavorables à la demande : 0*
 ➤ *Abstentions : 0*

5- Décision modificative – Annule et remplace la délibération du 12 décembre 2024 :

Cession de la parcelle cadastrée section ZD numéro 431 - AMFREVILLE-SUR-ITON

Madame le Maire rappelle que, par délibération en date du 12 décembre 2024, la commune d'AMFREVILLE SUR ITON a autorisé le projet de cession d'une parcelle située Route d'EVREUX afin de permettre aux propriétaires, Monsieur et Madame TAILLEUR, de la parcelle cadastrée section ZD numéro 363, d'installer un portail.

Dans cette délibération il avait été omis par le conseil municipal de :

Rappeler que la parcelle cadastrée section ZD numéro 431 était utilisée comme emplacement de parking ouvert.

Que ce bien était affecté à l'usage direct du public et comportait un aménagement indispensable tel que décrit dans l'article L.2111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P). Il constituait les critères de la domanialité publique par affectation.

Pour permettre la cession de la parcelle ci-dessus, savoir le conseil municipal a délibéré le 11.02.2026 afin de constater, dans un premier temps, sa désaffectation matérielle conditionnant sa sortie du domaine public et, dans un second temps, de prononcer son déclassement du domaine public pour permettre son classement dans le domaine privé de la commune.

Ainsi et faisant suite à l'exposé rappelé ci-dessus, il est proposé aux membres du Conseil :

- d'annuler et remplacer la délibération en date du 12 décembre 2024 afin mettre à jour les conditions de la cession
- d'autoriser madame le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes à cette délibération.

DECISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Annule et remplace la délibération n° 2024*025 du 12 décembre 2024
- Autorise Madame la Maire à contractualiser une promesse de vente pour la parcelle cadastrée section ZD numéro 431 pour un montant d'UN EURO symbolique (sans versement de fonds)

Votants : 14
Avis favorables à la demande : 14
Voix défavorables à la demande : 0
Abstentions : 0

Fait et délibéré le 11 février 2026 et ont signé le maire et le secrétaire de séance.

Mme Lenfant, maire

Mme Abraham, secrétaire de séance

